Published on *Mairie de Nargis* (http://www.mairie-nargis.com)

Message aux Nargissiens n'ayant pas le tout à l'égout

Un assainissement individuel doit en moyenne être vidangé tous les 4 ans.

Nous vous proposons **sur cette page** un descriptif détaillé de la marche à suivre quel que soit votre choix d'entreprise pour réaliser cette vidange.

Ces recommandations sont également disponibles sur notre rubrique Assainissement dans le menu : Vivre à Nargis

Thématique(s):
Infos flash

Mairie
de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: http://www.mairie-nargis.com/actualites/message-aux-nargissiens-nayant-pas-le-tout-legout